

UNIM « Assistance et Services » Un facilitateur de vie

En collaboration avec



Des garanties d'assistance et de services novatrices pour un quotidien plus serein

Accessible au +33 1 42 99 64 62 en précisant le N° contrat : 160 039 et votre numéro d'adhérent UNIM

■ Assistance Médicale de Rapatriement

ALLIANZ ASSISTANCE prend en charge votre assistance médicale et votre rapatriement lors de tous vos déplacements si votre état le nécessite.

■ Assistance Santé à domicile

ALLIANZ ASSISTANCE met en place la logistique nécessaire pour gérer votre quotidien (aide-ménagère, garde des enfants, soutien scolaire à domicile, garde des animaux...)

■ «Shop Access» et «Accès réseaux»*

ALLIANZ ASSISTANCE diligente son réseau de prestataires agréés en cas de sinistre dommages dans votre cabinet ou votre résidence principale pour vous décharger en toute sécurité de ce désagrément afin qu'il ne perturbe pas votre activité.

■ Rachat de Franchise du véhicule de location*

En cas d'accident ou de vol de votre véhicule de location ALLIANZ ASSISTANCE vous rembourse la franchise que le loueur laisse à votre charge.

■ Assistance Secrétariat Médical

ALLIANZ ASSISTANCE prend en charge pendant un mois la gestion des appels de vos patients, en cas d'arrêt de travail de votre secrétaire ou de vous-même.

■ Assistance Retraite*

ALLIANZ ASSISTANCE vous communique par téléphone les renseignements nécessaires et vous fournit une estimation du niveau de revenu qui sera disponible au moment de votre départ en retraite.

■ Assistance Emploi jeunes*

ALLIANZ ASSISTANCE a pour objectif d'aider vos enfants à réfléchir et à construire leur avenir scolaire et professionnel.

■ Assistance Aide aux Aidants*

ALLIANZ ASSISTANCE apporte des renseignements, organise, prend en charge des prestations et accompagne les bénéficiaires.

■ Véhicule de remplacement

Votre véhicule vous fait subitement défaut (panne, vol, accident ...) ALLIANZ ASSISTANCE met à votre disposition un véhicule de remplacement.

■ Interruption de séjour

Vous avez été obligé d'interrompre votre séjour, ALLIANZ ASSISTANCE vous rembourse tout ou partie du solde du coût restant à votre charge ainsi que de la billetterie non utilisée.

■ Annulation billetterie

En cas de maladie ou d'accident ALLIANZ ASSISTANCE vous rembourse tout ou partie du coût du billet qui reste à votre charge.

■ Assistance informatique*

ALLIANZ ASSISTANCE met à votre disposition du lundi au samedi de 8h à 20h hors jours fériés, une HOT LINE informatique pour faire face aux problèmes que vous rencontrez dans l'utilisation de logiciels pour micro-ordinateurs (configuration, branchements, installation de logiciels, sauvegardes, virus, pannes réseau, etc...)

■ Accès au site «Prévention Santé»

■ Information Juridiques et Pratiques

Sur simple appel téléphonique, vous bénéficiez du service «renseignements» d'ALLIANZ ASSISTANCE.

* Ne fonctionne pas à la Réunion, Martinique, Guadeloupe, Mayotte, St Barthelemy, Guyane et Nouvelle Calédonie.